



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

France Telecom

Question écrite n° 47203

Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur la situation de France Telecom. Mardi 31 décembre 1996, France Telecom a quitté le statut d'exploitant autonome de droit public pour le statut de société anonyme. Le texte du décret approuvant ce nouveau statut précise que les modifications du capital de France Telecom ne pourront avoir pour effet de faire perdre à l'État la majorité du capital social. C'est pourquoi il demande au Gouvernement de lui préciser comment il entend voir s'exercer le contrôle de l'État sur France Telecom après sa privatisation partielle.

Données clés

Auteur : [M. Hunault Michel](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47203

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : économie et finances

Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 janvier 1997, page 178